



Accord cadre de maintenance des appareils élévateurs de l'Université Lumière
Lyon 2
Consultation n° 2025S25037

Jeu de questions / réponses 2

Question n° 1 du 28 juillet 2026 à 14h13 :

Bonjour Pouvez-vous nous confirmer que la reprogrammation des téléalarmes, les kit gsm et les abonnements gsm (coûts de communication) ne sont pas inclus au contrat ? Pouvez-vous également nous confirmer que le vandalisme n'est pas inclus ?

Réponse de l'acheteur : Les cartes SIM ont été fournis par la DSI et l'abonnement (GSM) est également payé par la DSI Pas de programmation car les téléalarmes ne sont pas connectées aux hotlines de l'ascensoriste, mais aux PC sécurité. Les réparations suite au vandalisme seront facturées après émission d'un devis accepté par le maitre d'ouvrage.

Question n° 2 du 29 juillet 2026 à 11h45 :

Bonjour Pouvez-vous nous confirmer le nombre de visites souhaitées pour les 15 EPMR ? Merci par avance pour votre retour

Réponse de l'acheteur : Les visites ont, à la date de la réponse, déjà été réalisée. Cependant il s'agissait du même nombre de visite que pour les ascenseurs

Question n° 3 du 29 juillet 2026 à 15h28 :

Bonjour, Pouvez-vous nous indiquer les niveaux des appareils et les charges manquantes svp ? Merci d'avance. Cordialement

Réponse de l'acheteur : Bonjour, vous trouverez en pièce jointe un document contenant les informations demandées, à l'exception des charges relatives aux trois ascenseurs du nouveau bâtiment « La Ruche », qui ne sont pas encore connues. Bien cordialement

Question n° 4 du 30 juillet 2026 à 15h07 :

Bonjour, le RC indique que le critère prix est évalué sur la base de la DPGF. Le fichier financier comportant une partie maintenance préventive et une partie BPU curative, pouvez-vous préciser quels éléments sont retenus pour la notation ?

Réponse de l'acheteur : Bonjour, comme indiqué dans le règlement de la consultation, le critère prix sera évalué sur la base des éléments renseignés dans la DPGF pour la maintenance préventive, et du BPU en

ce qui concerne les prestations curatives, chacun pour un montant de 20%, qui additionnés représenteront 40%

Question n° 5 du 30 juillet 2026 à 15h27 :

Bonjour, en cas de changement de titulaire, à qui incombe la reprise/connexion des téléalarmes ? Les cartes SIM sont-elles fournies par l'Université ? En cas d'incompatibilité, les adaptations feront-elles l'objet d'un devis ?

Réponse de l'acheteur : Les cartes SIM ont été fournis par la DSI et l'abonnement (GSM) est également payé par la DSI Pas de programmation car les téléalarmes ne sont pas connectées aux hotlines de l'ascensoriste, mais aux PC sécurité. Les réparations suite au vandalisme seront facturées après émission d'un devis accepté par le maitre d'ouvrage

Question n° 6 du 25 août 2026 :

Bonjour Concernant les visites des EPMR pouvez-vous nous confirmer que vous attendez 11 visites de maintenance préventive sachant que la loi impose seulement 2 visites par an ou 4 visites si tel est le choix du client Cordialement.

Réponse de l'acheteur : Le CCTP de la présente consultation va être modifié. En effet, en l'absence d'indication, il n'était pas possible de distinguer les besoins en matière de visites. Nous avons donc renseigné un souhait de visites trimestrielles, soit quatre fois par an, pour les différents EPMR. Les différents candidats ayant retiré l'offre vont recevoir un message contenant également le CCTP modifié. Bien cordialement,